

La cascade du Gelten est sauvée!

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **51 (1956)**

Heft 4-fr

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-173601>

Nutzungsbedingungen

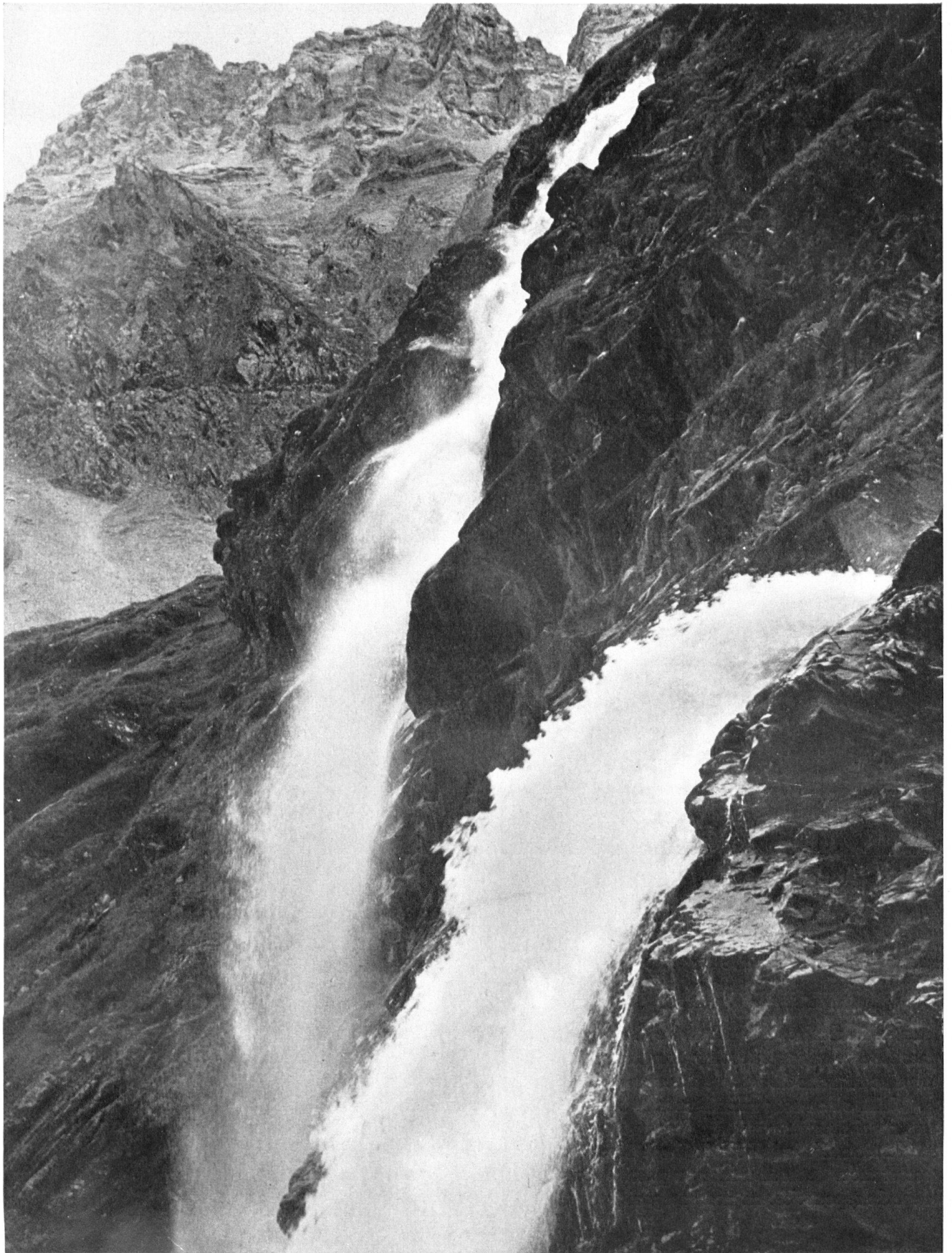
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



La cascade du Gelten est sauvée!

Est-il besoin de le rappeler? Il y a une année, dans *Heimatschutz*, au no 4 de 1955, qui vit le jour en 1956 comme chacun sait, une série d'images admirables a convaincu le public des splendeurs du Palier Rouge (le Rottalboden), ce plateau supérieur de la vallée de Lauenen, au sud-est de Gessenay, dans le Pays d'Enhaut. Un torrent issu des entrailles du Wildhorn y a creusé sa route et, brusquement, devant un seuil de deux cents mètres, s'élanche dans l'abîme. C'est le Geltenschuss, le saut du Gelten, cascade où les géants viennent boire, mais que l'Industrie majuscule entendait mettre à la raison.

Rien de plus simple. Il suffisait de former un lac au Sanetsch que longe l'une des dernières sentes reliant l'Oberland au Valais, de collecter tous les affluents et de construire une usine à Gsteig, le vieux Châtelet des comtes de Gruyère. Le miracle est que les montagnards les plus proches n'ont pas voulu vendre leur âme au diable. Un autre contrat, dûment notarié, stipulé, enregistré, mérite la renommée. Nous le transmettons dans le style officiel qui n'est pas celui des troubadours:

En date du 4 décembre, le gouvernement bernois a décidé le rejet, en bonne et due forme, de la demande de concession des Entreprises électriques de la ville de Berne et des Forces motrices bernoises S. A., avec prière de présenter un plan d'utilisation des eaux de la Sarine n'englobant plus le torrent du Gelten.

A ce propos, le procès-verbal du Conseil d'Etat fait allusion à une conférence du 30 novembre avec les représentants des compagnies d'exploitation et où tous les participants sont tombés d'accord qu'il y avait lieu de renoncer à capter les eaux du Gelten. On doit inférer de ce texte que les requérants n'étaient pas seuls en présence du gouvernement et que la partie adverse sut les convaincre. En reconnaissant la supériorité des valeurs esthétiques, et (disons-le) sentimentales, sur les intérêts économiques, il gagnent le respect. Réjouissons-nous donc avec les montagnards de Lauenen qui, le soir où fut connue l'heureuse nouvelle, ont sonné leurs cloches à toute volée!

« Non » au Pylône de Radio-TV sur le Righi!

On sait que l'administration des Postes, Télégraphes et Téléphones installe dans le pays tout un réseau d'émetteurs à ondes ultra-courtes, assurant une audition impeccable aux concessionnaires les plus mal situés. Certaines de ces stations sont prévues en même temps comme relais de télévision; tel était le cas, notamment, du projet « Righi ». De fait, l'emplacement serait idéal. Du sommet, on atteindrait aisément les auditeurs de Suisse centrale, ainsi que ceux du « Mittelland », jusqu'au Rhin. Seulement voilà: qu'advierait-il de ce Righi fraîchement dépouillé de ses laideurs d'antan? L'illustration ci-contre (mise à notre disposition par les P. T. T.) le fait bien voir: une tour métallique, pareille au pylône d'une ligne à haute tension, s'élèverait à près de 30 mètres au-dessus du signal, attirant de partout les regards. Sa vue ne serait épargnée qu'au promeneur campé à ses pieds et lui tournant le dos... Quant à la station proprement dite, il ne fait pas de doute qu'elle serait accolée au nouvel hôtel.

La Ligue suisse pour la Protection de la Nature et la Ligue du Patrimoine national, en tant que gardiennes du Righi-Kulm « expurgé », ont examiné attentivement ce projet. Elles comprennent fort bien que la radio et la télévision cherchent les points les plus favorables. Toutefois, elles n'ont pas travaillé à l'embel-